



Un ménage à domicile efficace et professionnel.

Votre aide ménagère se déplace à votre domicile pour un temps et une fréquence que vous fixez par vous-même. Vous lui présentez la nature de vos besoins, vos priorités. Elle réalisera les tâches demandées tout en sachant faire preuve d'initiatives. Vous pouvez lui accorder votre entière confiance, nous nous sommes assurés de son savoir-faire et de sa bonne moralité.

FORMULE ABONNEMENT OU FORMULE LIBRE ? Faites votre choix.

Avec la formule abonnement :

1 Bénéficiez d'une visite d'intervention régulière pour les tâches ménagères courantes.

Dans la limite du temps disponible par intervention

La prestation correspond, dans chacune de vos pièces, au :

- Rangement général de l'habitation
- Dépoussiérage et passage de l'aspirateur
- Nettoyage des sols, plinthes, rebords, meubles, portes et robinetteries.
- Vidange des poubelles.
- Nettoyage et désinfection des sanitaires et des salles d'eau.

Votre aide ménagère vous rend également des services supplémentaires à son initiative ou à votre demande :

- Nettoyage et rangement de la vaisselle, des ustensils de cuisine, du four, des placards, du réfrigérateur
- Changement des draps de lits
- Nettoyage des vitres (sauf vérandas)
- Utilisation du lave-linge, du lave-vaisselle



La prestation comprend également, si vous le souhaitez, au :

- Repassage de votre panier de linge. Il vous suffit juste de la préparer

2 Sollicitez des interventions supplémentaires à la carte

3 Assurez-vous de l'obtention :

- D'une déductibilité fiscale de 50% du coût des prestations.
- D'une tarification préférentielle (Y compris pour les heures à la carte).
- Du maintien régulier d'un même intervenant



Avec la formule libre :

1 Besoin d'interventions ponctuelles ? Sur simple appel, sollicitez notre intervention

NOS PETITS PLUS !

- Après première intervention, MULTIPATTE s'assure de votre satisfaction et vous laisse la possibilité de changer d'aide ménagère.
- Vous ne souhaitez pas d'interventions pendant vos absences (congrés...), seules les heures de travail réalisées sont facturées.
- Après chaque intervention, vous êtes informé du contenu de la prestation, mais vous n'avez qu'une facture en fin de mois.
- Indisponibilité de votre aide ménagère (Congés, maladie...) : MULTIPATTE vous en informe et vous propose un remplacement.
- Sur simple appel, vous pouvez adapter votre contrat d'abonnement aux évolutions de vos besoins